

Informations de base	
<p>2022/0404(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p> <p>Traitement du risque de concentration vers des contreparties centrales et le risque de contrepartie sur les opérations sur dérivés faisant l'objet d'une compensation centrale</p> <p>Modification Directive 2009/65 2008/0153(COD) Modification Directive 2013/36 2011/0203(COD) Modification Directive 2019/2034 2017/0358(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24</p>	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/12/2022	Publication de la proposition législative	COM(2022)0698 	Résumé
01/02/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
28/11/2023	Vote en commission, 1ère lecture		
28/11/2023	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
05/12/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0399/2023	Résumé
11/12/2023	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 72)		
13/12/2023	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 72)		
04/03/2024	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE759.079 GEDA/A/(2024)001022 PE759.089	
24/04/2024	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0349/2024	Résumé
24/04/2024	Résultat du vote au parlement		
19/11/2024	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
27/11/2024	Signature de l'acte final		
04/12/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

